

Éditorial

**JE SUIS
CHARLIE**

Sommaire

- 1 & 2 édit
- 3 Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes
- 4 Combattantes Kurdes
- 5 Pension de réversion
- 6 Intervention de la Fédés des Finances au CCN de février
- 7 Paupérisation des retraités
- 8 L'INSEE détruit des clichés
 - 9 Indecosa
- 10 Externalisation à la BDF
 - 11 Non à l'austérité
 - 12 Devoir de mémoire
- 13 «Ils remettent le couvert»
 - 14 Je suis Charlie
 - 15 Droits sociaux
- 16 120 ans de la CGT

**CONTRE LA PAUPÉRISATION DU MONDE DU TRAVAIL,
ACTIFS ET RETRAITÉS,
UN CHOC SOCIAL S'IMPOSE !**



« L'aveugle qui tourne en rond pense qu'il avance parce qu'il marche » dit le sage.

M. VALLS est le digne successeur de cette longue lignée d'aveugles pour lesquels le seul credo en matière économique s'appelle « austérité ». Pourtant, partout où ces politiques sévissent, ce sont les mêmes résultats : augmentation de la pauvreté, détérioration des services publics. Et si les salaires et les pensions stagnent, les dividendes et le chômage, eux, flambent !

**L'UFR CGT DES FINANCES APPELLE LES RETRAITÉS À PARTICIPER
AUX MANIFESTATIONS ORGANISÉES LE MARDI 17 MARS ET LE JEUDI 9 AVRIL 2015
ET À SE RASSEMBLER LE MARDI 21 AVRIL DEVANT BERCY!**





Mais le « **CAPITAL** » est insatiable, il lui en faut toujours plus. Ce plus, aujourd'hui, c'est la loi Macron, courageusement votée à l'aide du 49-3, qui amplifie les politiques des gouvernements successifs au service du grand patronat et des actionnaires.

La mise en place du CICE, de la loi dite de « sécurisation de l'emploi », de la réforme des retraites, du pacte de responsabilité, de la suppression des élections prud'homales ne suffit pas à apaiser l'appétit du « **CAPITAL** ».

La désespérance de millions de salariés actifs, retraités, privés d'emploi n'émeut pas ceux pour lesquels la recherche du profit ne connaît pas de limite. Peu leur importe la paupérisation d'une partie de plus en plus importante de la population parmi laquelle les retraité-e-s sont les plus exposé-e-s. Peu leur importe qu'ils aient subi sous l'ère Sarkozy, des mesures fiscales rendant imposable à l'impôt sur le revenu près de 2 millions de retraité-e-s, qu'ils subissent le gel de leur pension pendant 2 ans et demi, qu'ils aient vu leur pouvoir d'achat amputé par l'instauration de la CASA de 0,3% le 1^{er} avril 2013 pour ceux payant l'impôt sur le revenu, que la majoration de retraite pour les parents de 3 enfants et plus soit devenue imposable, qu'ils aient subi comme tous les consommateurs les hausses de TVA au 1^{er} janvier 2014, la diminution de la prise en charge des dépenses de santé, l'augmentation des cotisations mutualistes...

Peu leur importe tout cela. Le « **CAPITAL** » exige !

Son exigence : un nouveau contrat social fondé sur le libéralisme et le démantèlement du droit social. Les retraité-e-s des Finances, comme celles et ceux de toutes les Fonctions publiques et du secteur privé, subissent de plein fouet ces attaques et la régression de nos conditions de vie.

Notre patience est épuisée. Seul, le rapport de force que nous créerons sera déterminant.

Au 49-3 de Valls, répondons par le 17-9-21 du code syndical :

- ✓ **17 mars** : 8 syndicats de retraité-e-s appellent à l'action ;
- ✓ **9 avril** : c'est tous ensemble avec la CGT, FO et Solidaires ;
- ✓ **21 avril** : c'est, "Tous à Bercy" avec les retraité-e-s des Finances CGT.

MENTIONS LÉGALES

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Guy CARRIERE

IMPRIMÉ PAR RIVET Presse Edition Limoges

NUMERO ISSN : 2276 - 1063

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 0317 S 08364

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES CGT

263 rue de Paris Case 540 - 93514 Montreuil Cedex

TÉL : 01.55.82.76.76 **COURRIEL** : ufr.finances@cgt.fr

PRIX 0,50 €



DROITS DES FEMMES : EN AVANT TOUTES !

Concernant les Droits des femmes, l'année 2015 est riche de dates anniversaires :

- ✓ 70 ans du premier vote des femmes, lors des élections municipales du 29 avril 1945,
- ✓ 40 ans de la promulgation de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse, le 17 janvier 1975.

Cependant ces commémorations ne doivent pas nous faire oublier que les droits conquis par les luttes des femmes ne sont jamais définitive-

ment acquis, ils peuvent à tout moment être réduits voire même supprimés.

Prenant appui sur la crise financière et pour répondre aux exigences du patronat les gouvernements successifs imposent des politiques d'austérité.

Les conséquences de ces choix politiques touchent de plein fouet les femmes : développement du temps partiel imposé, travail du dimanche, destruction du droit du travail, allongement des annuités retraite, casse de la santé, réduction des services publics... les femmes en sont les premières concernées.

De tous temps, le capitalisme et le patriarcat se sont mutuellement nourris pour exploiter et aliéner spécifiquement les femmes, avec au cours de l'histoire le renfort des religions.

A la retraite, les inégalités perdurent, voire s'amplifient : le montant moyen des pensions des femmes est toujours de 40% inférieur à celui perçu par les hommes !!

Alors, loin des commémorations annuelles, faisons de ce 8 mars 2015 un moment fort, de transmission aux jeunes générations, et d'engagement, pour de meilleures conditions de vie et de retraite !

C'était le 3 mars : journée UCR sur **L'ENGAGEMENT DES FEMMES RETRAITEES**

Après la forte mobilisation du 3 juin 2014 à Paris, puis celles du 30 septembre et du 16 octobre, les retraités doivent continuer à faire face aux attaques du Gouvernement et du Patronat.

Les femmes retraitées, déjà fragilisées par des petites pensions, subissent de plein fouet les conséquences des réformes actuelles.

C'est dans ce contexte d'une nouvelle remise en cause des retraites, en particulier complémentaires, et la volonté affichée d'un nouveau recul de l'âge de départ que l'UCR a organisé le 3 mars, à Montreuil, une journée d'études sur « **l'importance de l'engagement des femmes retraitées dans le syndicalisme** » avec la participation de syndicalistes Espagnoles et Italiennes.

Lien : www.ucr.cgt.fr.

04

LES COMBATTANTES KURDES ET LA RÉVOLUTION DE KOBANÉ



Si les femmes sont réprimées, pendues en public ou lapidées dans des pays tel l'Arabie Saoudite, « amie » et alliée de Hollande et de Sarkozy, les combattantes kurdes se lèvent les armes à la main pour ne pas tomber sous l'emprise de Daesh. Elles ne participent pas seulement à une lutte acharnée contre Daesh, elles ont pris un rôle dirigeant comme chefs militaires d'hommes et de femmes dans cette lutte contre les intégristes.

Elles refusent d'être assignées avec un rôle de sexe particulier, comme par exemple soignantes ou prestataires de logistique pour les combattants masculins ou de ne participer qu'à des manifestations avant de rentrer à la maison s'occuper de leurs familles et de leurs enfants.

En fait, en combattant Daesh, elles luttent pour l'égalité entre les sexes.

Ce nouveau visage, la combattante de liberté au cœur de la culture révolutionnaire, apporte de l'espoir. Elles ont gagné la confiance, l'admiration et le respect, non seulement au Kurdistan mais à l'échelle mondiale. Le fait est qu'elles se sont levées les armes à la main contre le plus réactionnaire, le plus misogyne et le plus aveuglement sexiste groupe terroriste islamiste, Daech.

Leur lutte, au-delà de leur combat contre Daech, est universelle

**N'oubliez jamais qu'il suffira
d'une crise politique,
économique ou religieuse
pour que les droits des femmes
soient remis en question. Ces
droits ne sont jamais acquis.
Vous devrez rester vigilantes
votre vie durant.**

Simone de Beauvoir





FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

LA PENSION DE RÉVERSION

05

La pension de retraite des fonctionnaires est partie intégrante du Statut général des fonctionnaires et relève pour l'Etat du code des pensions civiles et militaires de retraite.

À la différence des pensions de réversion du régime de base de la Sécurité Sociale, celles de la Fonction Publique de l'État comme celles de l'ARRCO et de l'AGIRC ne sont pas soumises à des conditions de ressources du conjoint survivant (à noter qu'avant la réforme de 2003 des conditions de ressources et d'âge étaient imposées aux veufs). Dans le régime de base Sécurité Sociale le taux de la pension de réversion est de 54 %, il est de 60 % dans les régimes complémentaires ARRCO et AGIRC, il n'est que de 50 % dans le cadre du code des pensions civiles et militaires (il en est de même pour l'IRCANTEC et la CNRACL).

Dans le régime de base et dans les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC, les pensions de réversion sont attribuées sans condition de durée de mariage, contrairement aux conditions fixées pour la pension de réversion dans le code des pensions civiles et militaires (2 ans avant la retraite, 4 ans ensuite sauf conditions exceptionnelles).

La pension de réversion a été instaurée pour les veuves de fonctionnaires civils ou militaires car elles étaient très souvent contraintes d'abandonner leur activité professionnelle pour suivre leur conjoint au gré des mutations, souvent dans de petites résidences administratives où l'emploi féminin était peu important (postes de douanes, petites trésoreries, recettes ou contrôles excentrés au trésor ou aux impôts, petites subdivisions de l'équipement, etc. Il faut aussi se rappeler que dans certains services, le conjoint ne pouvait pas travailler

sous les ordres de l'autre conjoint, ce qui le conduisait à prendre des disponibilités.

Dans le régime de base, la pension de réversion est maintenue même en cas de remariage, de PACS ou de concubinage, si les conditions de ressources le permettent. Au contraire, aussi bien pour les retraites complémentaires que dans le code des pensions, toute vie commune du conjoint survivant (remariage, PACS ou concubinage) entraîne une suspension de la pension, elle peut être rétablie si l'ayant-droit se retrouve seul-e.

Du fait de l'évolution sociale, de la place plus importante prise par les femmes dans la vie professionnelle, y compris parmi les cadres, la revendication d'un versement de la pension de réversion sans condition de ressources pour le conjoint masculin survivant était une revendication forte de la CGT. C'est par la loi de 2003 que cette revendication a été satisfaite. Mais cette amélioration ne résulte pas de la bonne volonté de M. Fillon, elle traduit l'obligation de mettre la législation nationale en harmonie avec le droit européen qui instaure le principe d'égalité entre les hommes et les femmes fonctionnaires.

Quant à l'extension aux pacsés elle n'a toujours pas vu le jour, elle a même été rejetée par une décision de la Cour de Cassation qui a considéré qu'il n'y avait pas lieu d'assimiler le PACS à un mariage malgré la communauté d'intérêts du PACS. Ainsi, un PACS conclu par une veuve ou un veuf conduit à une suppression de la pension de réversion mais le décès d'un-e Pacsée-e ne conduit pas à pension de réversion pour le survivant. Enfin, nous revendiquons que le taux de la pension de réversion soit porté à 75 %.

Deux logiques de la pension de réversion coexistent suivant les régimes. La logique purement patrimoniale la justifie par le maintien du niveau de vie, et aboutit à un strict partage entre les ex-époux ; elle structure les droits dans le régime général et les complémentaires du privé. La logique, plus juridique, de l'existence d'une communauté de vie établie par le mariage, dont la dissolution n'est effective qu'après la disparition des deux époux, structure l'établissement des droits dans les régimes publics.

La loi sur le mariage pour tous a pour conséquence d'étendre la pension de réversion à l'ensemble des couples mariés, au-delà du genre. Ce qui recentre le débat sur les conséquences juridiques de la communauté de vie plus que sur la compensation d'inégalités de ressources liée aux inégalités des rôles sociaux entre les genres qui perdurent.

Les pays scandinaves ont aboli la pension de réversion, considérant qu'elle était un des éléments juridiques qui maintiennent une inégalité entre les genres, et qu'elle constitue donc un obstacle à la marche vers l'égalité réelle. Une note du conseil d'analyse économique de septembre 2014 propose, entre autres, d'engager en France une réflexion sur ce sujet. <http://www.cae-eco.fr/Reduire-les-inegalites-de-salaires-entre-femmes-et-hommes.html>

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) d'octobre 2014 a produit une documentation importante, qui montre que la pension de réversion reste pleinement nécessaire pour maintenir le niveau de vie du conjoint survivant, maintien qui est lié aux conséquences de la communauté de vie. La CGT partage cette appréciation.

06

ELECTION DU BUREAU CONFÉDÉRAL, DE L'ADMINISTRATRICE ET DU SECRETAIRE GÉNÉRAL



Intervention de la fédération des Finances au Comité confédéral national des 3 et 4 février 2015

Élection du Bureau confédéral, de l'Administratrice et du Secrétaire général

Les instances de la Fédération se sont réunies le 21 et 22 janvier. Elles ont été suivies d'une consultation électronique dès la connaissance des conclusions de la Commission exécutive confédérale (CEC) du 29 janvier et une dernière rencontre a eu lieu hier après midi.

Notre intervention se situe dans le prolongement de nos adresses au Comité confédéral national (CCN) et de notre intervention au CCN du 13 janvier dernier. En préalable à notre prise de position sur le point 2, nous tenons à dénoncer les conclusions écrites sur le communiqué confédéral issu des travaux du dernier CCN.

Il est inammissible que soit écrit : « *Ils ont également acté à l'unanimité le recrutement d'un directeur ou d'une directrice de l'administration confédérale* » alors que ce point à l'ordre du jour n'a pas été mis au vote malgré la demande de plusieurs organisations du CCN. De même nous contestons la notion « *de secrétaire général presenti* » notion répétée par deux fois à la tribune, notion anti statutaire et mettant les décisions à prendre par le CCN sous conditions..

Plus que jamais, la Fédération souhaite que la CGT retrouve des processus démocratique et transparents à tous les niveaux de l'organisation y compris dans sa communication.

Notre vote sera positif, la position de notre direction fédérale y étant majoritairement favorable. Ce vote est porté par une ambition collective de construire un collectif de direction disponible autour d'un projet respectant le pluralisme et la diversité de la CGT.

Ce nouveau bureau confédéral aura pour tâches principales la mise en œuvre des orientations issues du 50^e congrès et la préparation du 51^e. Il devra favoriser la synergie et la dynamique entre le Bureau confédéral (BC), la CEC et le CCN. Nous regrettons que dans le rapport in-

productif aucune référence au rôle et à la place du CCN soit mentionnée.

Vous l'aurez compris, à la fédération des Finances nous considérons que le bureau confédéral issu du vote du CCN aura un caractère transitoire. Que « *les compteurs seront remis à zéro* » dans le cadre de la construction de la CEC issue des votes au 51^e congrès. Nous ne renonçons pas à repenser le concept de direction collégiale et à la possibilité de voir élire une femme en première responsabilité.

Débat général

Mise en œuvre de nos orientations :

- activité Europe international. Quelle est notre action ? Quel soutien aux camarades africains qui vivent aujourd'hui les conséquences dramatiques des choix géopolitiques belliqueux et impérialistes des grandes puissances occidentales ? Quelle préparation du congrès de la CES qui se tiendra à Paris en octobre 2015 ? Comment la CGT entend peser sur les orientations de la CES. Un CCN doit se tenir avant le congrès de la CES.

- Réso 4, 5 et 6 du 49^e et groupe de travail issu du 50^e, Philippe a rapellé dans sons introduction que le débat sur nos structures ne doit pas être mené par les éléments extérieurs (réforme territoriale)... Certes, mais il nous faut néanmoins enfin ouvrir le débat sur le rôle et la place de l'état et plus largement de la puissance publique.

Préparation du 51^e

Nous rappelons la nécessité d'avoir un débat franc sur nos orientations, sur notre démarche syndicale et sur notre qualité de vie syndicale, 3 exemples :

- institutionnalisation de notre activité au dépend de notre présence au plus près des salariés ;
- professionnalisation des mandats des élus et mandatés et les nécessaires compte rendus de mandats aux syndiqués ;
- Bilan des lois de modernisation du dialogue social dans le privé comme dans le public.



Le nouveau Bureau confédéral

Lors de sa première séance de travail, le Comité confédéral national (CCN) de la CGT réuni les 3 et 4 février vient d'élire un nouveau Bureau confédéral composé de 10 membres.

Pour être élu, le Bureau confédéral devait requérir deux tiers des voix représentés.

En votant pour à 88,8 %, les organisations du CCN ont donc élu :

- ✓ Fabrice ANGEI
- ✓ Colette DUYNLAEGER
- ✓ Virginie GENSEL
- ✓ Pascal JOLY
- ✓ Denis LALYS
- ✓ Philippe MARTINEZ
- ✓ Grégory ROUX
- ✓ Marie SAAVEDRA
- ✓ Céline VERZELETTI,
- ✓ Gisèle VIDALLET

Ensuite, le CCN a élu à la majorité :

- ▶ Colette DUYNLAEGER,
Administratrice de la confédération
par 82 % des voix ;
- ▶ Philippe MARTINEZ,
Secrétaire général
par 93,4 % des voix.





LA PAUPÉRISATION DES RETRAITÉS

Chacun s'accorde à reconnaître que la retraite est une période de la vie qui est bien méritée. Après avoir cotisé tout au long d'une carrière professionnelle, complète ou non, percevoir une pension n'est pas un vol. Alors, « *au diable !* » les censeurs qui cherchent à nous culpabiliser !

Le système par répartition tant attaqué par les libéraux et le patronat offre une profonde garantie de solidarité et de pérennité basées sur la solidarité intergénérationnelle (1). Par opposition, la capitalisation qui s'appuie sur les marchés financiers, n'apporte que des incertitudes dues aux aléas de ceux-ci (crises, détournements, produits pourris...).

Cependant, la situation économique et les réformes successives des retraites apportent leurs lots de conséquences néfastes et une profonde dégradation des conditions de vie des retraités.

Même un peu plus courte, la mémoire d'un retraité est toujours en état de constater que les mesures prises en 1993 (prise en compte des 25 meilleures années au lieu des 10), ont entraîné une perte de pouvoir d'achat de plus de 20 %. Le constat est irréfutable.

L'alignement des pensions sur les prix et non plus sur les salaires aggrave la situation.

De plus, quand un gouvernement s'évertue à ne pas augmenter les retraites depuis plusieurs années, les anciens, comme on les appelle, tirent la langue.

On pourrait aussi ajouter que le recul des échéances de janvier à avril, puis d'avril à... va dans le sens de cette perte de pouvoir d'achat. Si la question n'était pas si grave, un peu d'ironie ferait constater que ces reculs n'ont

pas d'incidence puisqu'il n'y a pas de progression.

Le bilan est catastrophique. Mais d'autres phénomènes amplifient les difficultés ; s'il est admis que la population vit plus longtemps, il est caché volontairement qu'elle n'est globalement en bonne santé que jusqu'à 63 ans.

La conséquence est immédiate : le coût des soins et de la maladie paupérise encore plus ces catégories sociales. Les pertes d'autonomie sont fréquentes. Les retraités qui, par chance, ont réussi à posséder un petit « *chez soi* », comptant bien sur ce bien pour financer justement ces situations critiques, sont spoliés du fait de la crise de l'immobilier. Ils doivent brader ou ne peuvent vendre, hypothéquant ainsi les ressources dont ils ont besoin. Quant à ceux sans bien particulier, il n'y a qu'à le constater, c'est pire.

Le temps passé, où les quelques économies placées en pépère sur un livret d'épargne offraient un coussin de sécurité, est aujourd'hui devenu une illusion avec des taux frôlant la honte et des réserves quasiment épuisées.

Cette génération qui, bien souvent, a la charge de parents âgés et d'enfants au chômage, va devoir au minimum se serrer la ceinture et recourir aux aides, secours et autres subsides pour vivre.

Les files d'attente dans les associations caritatives se composent de plus en plus de cheveux gris ou blancs.

Alors, en plus de cette paupérisation économique, se greffe le choc moral de cette régression sociale entraînant souvent des suicides. Des retraités ont peur !

Personne n'a le droit de vivre dans la misère. Mais quand une société qui qualifie hypocritement ses anciens de « *passés* » ou de « *sachants* » en en

reconnaissant les mérites mais qui les laisse « *crever* », est une société pourrie, dirigée par des politiques serviles, pour les puissants et les marchés financiers !

C'est cette société qui est bien malade. Ceux qui ont participé au redressement du pays durant les trente glorieuses méritent une autre considération. Le gouvernement et ses collaborateurs du MEDEF (ou le contraire) ne devraient pas oublier qu'ils maltraitent aujourd'hui des enfants de 1968 et que la mémoire ne leur fait pas encore défaut !

(1) Les actifs du moment cotisent pour les retraités du moment

Témoignage

Un drame de plus...

Retraités, deux enfants – une seule retraite – le plus jeune des enfants est étudiant.

L'aînée des enfants travaille comme technicienne en architecture et aide financièrement la famille.

Au bout de 5 ans, elle est victime d'une rupture du contrat par manque de travail à l'agence : plus de ressources, plus de logement possible et retour chez les parents...

Comment faire vivre une famille de quatre personnes avec une petite retraite ?

Stopper les études du fils ? Et aura-t-il un boulot ?

Et on dit que les gens sont des assistés ! Le gouvernement, Valls, Macron, veulent toujours plus d'argent pour les entreprises ! Qu'ont-elles fait de celui déjà donné ?

Ça ne peut plus continuer comme ça. Ce système économique est en échec. Il est urgent de changer de système !

08

PAUVRETÉ : QUAND L'INSEE DÉTRUIT DES CLICHÉS !



Une récente enquête de l'INSEE vient de tordre le coup à une thèse très en vogue : les pauvres ne vivent pas là où on le croyait jusqu'à maintenant. Pendant longtemps et jusqu'à une date très récente, les français pauvres vivaient essentiellement, croyait-on, dans la France rurale, celle des petites villes et des zones pavillonnaires, volontiers décrites comme sans âme et tristes.

Cette France-là, largement représentée par les « classes moyennes », était en grande difficulté, de plus en plus marginalisée et étranglée, matraquée par des impôts confiscatoires.

Pratique, ça permettait d'opposer très facilement ces couches populaires et moyennes à celles des cités, souvent d'origine immigrée, soupçonnée de vivre sous perfusion, justement grâce aux impôts et taxes payés par ceux-là mêmes qui souffraient vraiment.

Intéressant, cela permettait aussi de réconcilier certains intellectuels, parfois de « gôche », avec ces couches populaires, sur le dos des quartiers, affublés pour l'occasion de tous les maux.

L'INSEE vient d'infirmer cette vision, fautive, dangereuse et populiste de la société, en livrant tout simplement les données en sa possession sur la répartition de la pauvreté, par type de territoire.

Les deux tiers des personnes pauvres vivent, en réalité, au cœur des grands pôles urbains. Le dernier tiers lui habite pour 17 % dans les communes dites péri-urbaines,

13,4 % dans les petites ou moyennes agglomérations et 5,4 % les communes isolées.

La France pauvre, si elle vit parfois au bord du périphérique, n'a rien de périphérique.

L'immense majorité des pauvres vit dans les grandes agglomérations, là où se concentrent les inégalités. Dans les centres-villes, le niveau de vie (maximum annuel) des 10 % les plus pauvres est de 4 400€, contre 8 000€ dans la France périurbaine.

Cette étude est à contre sens des thèses habituellement admises : les pendules sont remises à l'heure. Et si des dizaines de quartiers sont en très grande difficulté, « la France du péri' » est loin d'être celle des ghettos, victimes d'un apartheid territorial, comme l'a dit récemment le Premier ministre. Mais, si les difficultés de « la France du pavillonnaire » n'ont rien à voir avec « la France des quartiers », ce n'est pas pour autant que tout y aille pour le mieux. Ces catégories, à l'instar de celles des quartiers, sont également mais différemment méprisées des élites intellectuelles : c'est « la France moche » de *Télérama*, celle de *TF1*, celle qui a deux voitures, une pelouse, qui fait ses courses chez Auchan le samedi et préfère le barbecue du dimanche aux expositions. Son standard de vie, tout comme celui de « la France des quartiers » est loin de celle des catégories aisées du cœur des villes (celles que l'on appelle maintenant classes moyennes supérieures).

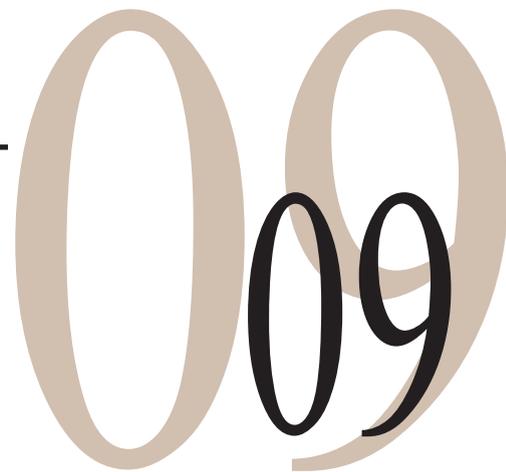
Cette étude de l'INSEE nous ouvre opportunément de nouveaux champs de réflexion. Ne faisons pas de ces habitants, souvent salariés, retraités, sans-emplois, immigrés, les parias de la France contemporaine. A ne pas les entendre, ni les écouter, à l'image de cette autre « France des quartiers », on les pousse dans des bras inhospitaliers.

Source : **Fédération des Finances**





C'EST QUOI, L'INDECOSA ?



Nos retraites subissent, elles aussi, les rigueurs gouvernementales, en stagnant depuis de nombreuses années. Mais heureusement, nous avons encore un certain pouvoir d'achat qui nous permet, et c'est tant mieux, d'être des consommateurs significatifs. Le consumérisme, aujourd'hui, présente des visages les plus variés. Rassurant parfois, mais aussi quelquefois, parsemé de pièges.

Les charlatans en tous genres, qu'ils agissent à votre porte, sur internet ou dans un magasin à l'enseigne des plus engageantes, sévissent un peu partout et particulièrement auprès de personnes dont ils savent détecter quelque fragilité.

Bref, à la suite d'un achat, le consommateur est trop souvent confronté à de vraies difficultés face à un vendeur qui sait faire preuve de mauvaise foi.

Devant ce type de situation, l'adhérent à la CGT n'est pas démuni. Mais le problème, c'est qu'il ignore trop souvent qu'il a, à sa disposition, une organisation de défense des consommateurs.

Il faut savoir qu'une partie de la cotisation est reversée à l'association de consommateurs de la CGT, que l'on désigne sous le vocable d'INDECOSA-CGT (Information, défense des consommateurs salariés- CGT).

Alors, INDECOSA, c'est quoi ?

Née de la volonté de la confédération de doter les adhérents d'une aide efficace en matière de consommation, l'association est créée en 1979.

Elle fut rapidement reconnue par l'État, et s'est inscrite dans les activités de nombreuses structures et plus particulièrement le CNC (Conseil national de la consommation), ce qui lui permet de bénéficier de l'aide technique de cet organisme d'État.

INDECOSA-CGT a donc vocation à répondre aux problèmes auxquels sont confrontés nos adhérents lors d'un achat de bien de consommation.

INDECOSA s'attache, ainsi, à la défense individuelle des consommateurs salariés, lorsqu'ils rencontrent un problème dans ce domaine.

L'association s'investit également dans la défense collective du consommateur. Elle intervient auprès des pouvoirs publics, des banques pour tenter de mettre fin à des pratiques qu'elle juge excessives ou illégales.

Où trouve-t-on les structures d'INDECOSA ?

Le réseau des implantations est très dense. On le trouve dans la quasi totalité des UD, mais également dans de très nombreuses UL. La présence est le plus souvent concrétisée par des permanences.

L'adhérent à la CGT est membre de droit, donc sans acquitter une quelconque cotisation. Le salarié non adhérent qui sollicite l'intervention de l'association devra régler une cotisation fixée actuellement à 30 €.

Il faut également savoir que des litiges trouvent très souvent une solution dès le premier contact, le commerçant aimant assez peu l'intervention des organisations de défense des consommateurs, sachant leur efficacité.

Sans vous souhaiter d'avoir recours à notre structure, n'oubliez pas qu'à proximité de chez-vous existe une structure INDECOSA auprès de laquelle vous pourrez exposer votre problème.

Les camarades qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements peuvent joindre notre camarade Jean-Claude Sardin de l'UFR, administrateur d'INDECOSA, sur adresse mail : jeanclaudesardin@sfr.fr



Association pour l'INformation et la DEfense
des CONSOMmateurs SALariés

Agir avec les consommateurs salariés



L'association au cœur
de la vie quotidienne !!

10

RÉDUCTION DES EFFECTIFS, STATUT ATTAQUÉ, ACTIVITÉS EXTERNALISÉES ET FILIALISATION... STRATÉGIE 2020 !



À la Banque de France, les externalisations se développent. Elles concernent tous les domaines d'activité, la gestion du personnel (plan d'épargne, traitement des feuilles de paie), le traitement des chèques du trésor, les métiers de moyens (l'entretien des

locaux, la logistique mobilière, la gestion des fournitures, du parc immobilier), la réalisation des projets et applications informatiques, sans oublier le tri des billets. C'est maintenant la gestion administrative de nos pensions qu'il est projeté d'externaliser. En ligne de mire, le statut et la caisse de retraite de la Banque de France.

Le Service public, menacé dans les services en direction des entreprises et des particuliers, sont déployées des organisations du travail privilégiant les quantités de dossiers traités au mépris de la qualité des missions et de l'intérêt du travail. Dans les caisses, l'industrialisation des métiers s'accompagne d'une dégradation sans précédent des conditions de travail. La diminution des implantations et la création de centres forts se traduiront par une sur-mécanisation et une réduction des effectifs.

Papeterie de Vic-le-Comte

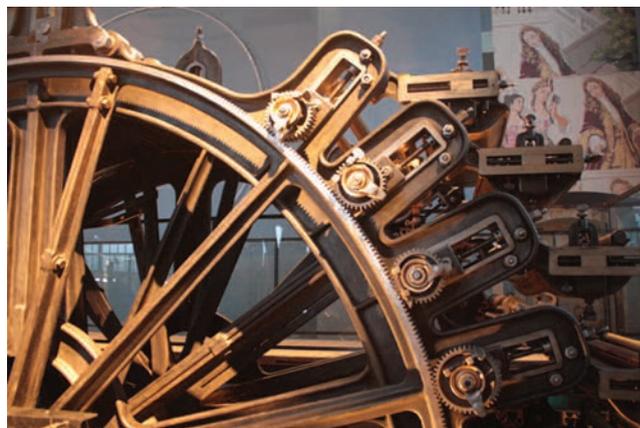
Profitant d'un projet de modernisation du site exigeant des investissements importants, le gouvernement de la Banque de France fait le choix de la création d'une filiale de l'activité fabrication du «papier». Ce choix va à l'encontre de ce qu'affirme la BCE quand elle considère que la production des billets est bien une mission de Service public. Selon la CGT, cette activité doit rester sous l'égide de la Banque de France, avec du personnel sous statut. Lors du CCE des 29 et 30 janvier 2015, le choix de la filialisation a été présenté aux élus. Dès sa création, plus aucun recrutement ne se ferait sous statut BDF, les futurs embauchés seraient régis par la convention collective des papiers, cartons et celluloses, une des conventions les plus dégradantes en termes de conditions de travail et de rémunération. Les prémices de ce choix ont déjà été engagés à l'impri-

merie de la fabrication des billets avec, depuis 16 ans, des recrutements effectués dans le cadre contractuel uniquement. Ces agents réclament toujours à ce jour leur titularisation. La CGT BDF a proposé une autre structure juridique (que celle de la filialisation) préservant le statut mais la Direction reste sur ses positions, avec comme objectif, la casse du statut et du système social de la Banque de France.

La stratégie du gouvernement de la Banque de France est globale : réduction, à tout prix, des effectifs, attaque du statut en dégradant les conditions d'emploi (temps de travail, rémunérations, carrières, formation) pour mieux externaliser les activités.

Le 29 janvier, jour du CCE, la Papeterie de Vic-le-Comte et l'imprimerie de Chamalières étaient arrêtées, avec un piquet de grève devant l'usine. De nombreuses caisses et services du Réseau ainsi que le siège parisien soutenaient les agents de la papeterie par des mouvements de grèves ou/et des assemblées générales. Alors que le dialogue était rompu depuis deux mois sur les aspects sociaux du projet de filialisation, des avancées notables ont été obtenues par les élus CGT et la Direction a enfin accepté l'ouverture de négociations sur les conditions d'emploi et les droits sociaux des salariés de la future nouvelle structure.

Cela ne fait que commencer : la Banque de France a pris conscience qu'elle ne pourrait pas dérouler son plan tranquillement. Elle devra tenir compte de la mobilisation du personnel et des organisations syndicales, de la CGT en particulier, déterminée à continuer à défendre les missions, le statut et les conditions de travail.





GRÈCE, ESPAGNE... NON A L'AUSTÉRITÉ!

«**Nous sommes
des mendiants**»
dixit le peuple grec.

Le 25 janvier, les citoyens grecs ont très massivement voté pour le parti de la gauche radicale anti-libéral aux élections législatives.

Depuis le 8 juin 2010, ce sont plus de 8 plans d'austérité subis par le peuple grec, avec comme résultat, une dette de 3 000 milliards d'euros.

A la clé : abaissement du salaire minimum de 22 %, suppression de dizaines de milliers fonctionnaires, privatisation à outrance, réduction drastique des pensions, réduction du budget de la sécurité sociale. La liste est longue...

A la crise financière s'ajoute une crise sanitaire : plus de 10 000 lits d'hôpitaux supprimés, un patient sur deux renonçant à se soigner, un quart n'ont plus de Sécurité sociale, des hôpitaux neufs restent vides et sans personnel, etc.

Le Premier ministre grec, Alexis TSIPRAS, promet un régime plus juste, plus égalitaire: ses premières annonces vont dans le bon sens.

Il lui faut maintenant convaincre ses partenaires européens, la BCE, du bien-fondé de cette politique anti-libérale afin de renégocier la dette grecque.

L'Espagne semble nous montrer la voie avec plus de 150 000 manifestants anti austérité tout dernièrement à Madrid avec à sa tête le nouveau parti, **PODEMOS : NOUS POUVONS !**

Son leader Pablo IGLESIAS affirmait : «*Nous sommes un pays de citoyens, nous rêvons comme Don Quichotte, mais nous prenons nos rêves au sérieux.*»

La souveraineté n'est pas à Davos, elle est dans les citoyens européens.

Un vent nouveau souffle sur l'Europe.

Alors, chiche, ayons envie "tous ensemble" de changer pour une société juste et Égalitaire.



12 DEVOIR DE MÉMOIRE



Les neuf victimes du métro Charonne étaient toutes adhérentes à la CGT

Se souvenir de Charonne : 53^e anniversaire

La commémoration du massacre de Charonne a eu lieu le 7 février dernier à 11h30 au métro Charonne.

Comment ne pas penser qu'il y a tout juste un mois, un autre massacre avait lieu à Charlie Hebdo...

Un hommage a été rendu aux victimes de la répression sauvage du 8 février 1962 lors de la manifestation pour la paix en Algérie et de protestation contre l'OAS qui avait commis, la veille, 10 attentats meurtriers, où une petite fille âgée de 4 ans avait été grièvement blessée.

Une manifestation pacifique...

Un mois et quelques jours avant la signature des Accords d'Evian -le 18 mars 1962- qui marque la fin de la guerre d'Algérie, mais en pleine vague d'attentats commis sur le territoire métropolitain par l'OAS (l'Organisation de l'Armée Secrète, créée en 1961, dont

l'objectif était de maintenir l'Algérie française à tout prix) plusieurs syndicats et organisations politiques de gauche appellent à manifester pour la paix en Algérie. Le rassemblement pacifique a lieu place de la Bastille et le cortège, composé essentiellement de jeunes et en particulier de jeunes femmes, se dirige ensuite en direction de la place Voltaire.

...féroce réprimée par la police

Aux abords de la station Charonne (11^e) et alors que les organisateurs s'apprentent à déclarer la dispersion de la manifestation, la police charge à coup de matraque les manifestants qui cherchent alors à se réfugier dans le métro. En contre-bas des marches se déroulent des scènes d'une violence extrême (les portes d'accès à la station ont été fermées). Des témoins rapportent que des policiers en faction ce soir-là vont se saisir et jeter des personnes dans l'escalier par dessus la rampe de la bouche du métro, ou encore lancer des grilles en fonte sur les manifestants tentant de fuir. **Bilan : neuf victimes mortes étouffées ou le crâne fracturé et 250 blessés.**



19 MARS 1962 : cessez-le-feu en Algérie Nouvelle provocation de Ménard, maire de Béziers

Ce jour-là, les accords d'Evian décrétaient le cessez-le-feu en Algérie, après huit années de guerre et des centaines de milliers de victimes. Mais l'OAS n'en continuait pas moins de semer la mort et la haine, en Algérie comme en France. Marionnette des nostalgiques, des ex de l'OAS, du front national..., MENARD, le maire de Béziers, vient de décider d'organiser un rassemblement ce 14 mars pour marquer la «rebaptisation» dans sa ville, de l'avenue du 19 mars 1962 et lui donner le nom du commandant Denoix de Saint-Marc, officier félon, putschiste d'avril 1961, condamné et emprisonné avec les chefs de l'OAS.

Les organisations démocratiques appellent à un contre rassemblement républicain le même jour, au même lieu, à Béziers.

Avant de nous quitter, notre ami Roger HANIN leur a fait un pied-de-nez ; selon sa volonté, il a été inhumé au cimetière de Saint-Eugène à Alger, avec les honneurs des artistes, de la population et des autorités algériennes.

Ne battons pas en
retraite, battons-nous
pour nos retraites !

AIGRE DOUX...

VOILÀ QU'ILS REMETTENT LE COUVERT !

13

A l'appui des dires de leurs « *grands* » économistes, il va être nécessaire de réformer encore les retraites, en allongeant la durée de cotisations et en reculant l'âge de départ à la retraite.

Les gens du pouvoir s'attèlent à nouveau à relayer les discours chloroformant des « *spécialistes* » à la botte des marchés financiers.

Ne faisant pas partie de cette gente, il me vient à penser que je dois être un grand nigaud pour ne pas les croire !

Pendant 50 ans, le système de retraite dit « *à la française* » (évidemment, il n'existe que dans cette vieille terre révolutionnaire), a bénéficié d'une progression constante ; ses ressources augmentaient et chacun se plaisait à croire que ce pourquoi il avait cotisé

toute sa vie lui reviendrait logiquement. « *La retraite, il se l'était payée et il l'avait bien méritée* ».

Et puis cette idée généreuse de la solidarité intergénérationnelle garantissait que l'actif cotisant contribuerait au retraité pensionné. « *Le pied, en somme !* »

C'était sans compter sans les envies du patronat, des marchés et des politi-chiens à leur service de transformer cette répartition en capitalisation et en rognant au passage, bien des acquis du CNR(*) et des luttes pour construire ce beau bien commun.

Ça, c'est dit ! Mais revenons-en à ma nigauderie !

Si je comprends bien, les « *têtes pensantes* », ne parlent jamais du « *coût* » (quel vilain mot) consacré

aux retraites dans le PIB (**). Si en 1960, cette part se situait à 6 %, elle était à 12 % en 2010 et pour les financer en 2050, elle devrait frôler les 18 %. Donc, cela signifie que pour une période sensiblement égale, nous serions incapables de rendre aux générations ce qu'elles ont créé comme richesses. Où est le nigaud ? Comme je ne comprends toujours rien, je me dis que si la croissance inhérente aux gains de productivité a permis au même PIB de progresser de 1 000 milliards à 2 000 milliards, proportionnellement, la part des retraites dans le PIB a baissé. Et même si l'on insert logiquement la démographie, les discours ambiant pollués des experts ne tiennent pas. La preuve du nigaud : le tableau ci-dessous.

	Actifs	Retraités	Estimation part retraites/PIB	Taux de croissance	PIB	Part pour les retraites
1960	10	3	6%	2%/an	1000 Md	60
2010	10	8	12%	2%/an	2000 Md	240
2050	10	8	18%	1%/an	2800 Md	504

Comme pour un bon gâteau, plus il est gros, plus les parts le sont, même avec une augmentation du nombre de gourmands. PIB/part retraite, le raisonnement est le même !

Il faut bien avouer que le chômage est un facteur qui pourrait donner raison à ces éco-chloroformeurs, puisqu'à cause de lui, il y a moins de cotisants donc de pépettes pour les caisses de retraite. Pourquoi alors reculer l'âge de départ, comme ils l'ont préconisé et que le gouvernement de la Sarkoland et celui de la Hollandie l'ont fait ?

Le recul d'un an de ce départ en retraite crée chaque année 500 000 chômeurs de plus... Un million en deux ans. Ce qui correspond exactement aux « *anciens* » restés chaque année au boulot !

« *Vaut mieux payer des retraités que des chômeurs* », ce n'est pas un slogan de nigaud, mais du bon sens !

Est-ce que cela veut dire que les économistes « *à la sauce CAC 40* » et les politiques libéro-sociales ou sociales-libérales n'ont pas de bon sens ? Si je gratte mon crâne d'écervelé, j'ai même encore quelques idées qui me laissent entendre des voix : « et

s'ils n'utilisaient que des mensonges pour nous faire avaler leur potion, le vieux rêve capitaliste : casser le système de retraite à la française ! »

Experts, économistes de mes deux (neurones), allez vous faire voir et donner la parole au(x) nigaud(s) !

(*) CNR : conseil national de la résistance

(**) PIB : produit intérieur brut

M. NIGAUD





Les tous derniers évènements de Copenhague nous ramènent aux effroyables moments des tueries de Paris sur lesquelles nous souhaitons revenir.

Nous sommes solidaires, unis avec ce désir ardent de vivre ensemble, encore et toujours. Un désir plus que jamais ancré dans notre culture, un désir toujours plus fort que la haine et les obscurantismes.

Il n'y a pas de mots pour nommer les terribles événements qui se sont déroulés au cœur de Paris en ce début d'année. La terreur et la mort ont été les armes brandies contre la fraternité humaine.

tation de l'extrême, avant la fascination du terrorisme, avant la terreur, avant la rafale, avant le sang, il y a parfois, la misère, les misères, les chaînes du désespoir, le carcan de l'ignorance.

Pour celui qui a entendu, au fond du fossé de sa vie, cette sentence implacable du monde qui l'a abandonné « *tu n'as rien, tu n'es rien, tu ne vaux rien* », le danger est grand d'être subjugué par des imposteurs nourris de haine, de violence, de racisme, d'antisémitisme, de bêtise crasse.

Notre société, aujourd'hui, « *noyée dans les eaux glacées du calcul égoïste* » comme l'écrivait le philosophe, doit



De gauche à droite : Bernard Maris, Georges Wolinski, Jean Cabut dit Cabu, Charb et Tignous. (AFP)

La République, ses valeurs, son histoire, ses lumières, sa laïcité, la liberté et la démocratie ont été visées comme aux heures les plus sombres et les plus tragiques de notre histoire.

Et cet élan d'espoir, qui s'est exprimé dans la peine et la douleur, il va maintenant falloir tout faire pour lui donner force et durée contre tous les détournements prévisibles, car l'odeur de la guerre et du choc des civilisations se répand déjà partout dangereusement.

Notre période sent le soufre et si nous voulons nous désintoxiquer, nous devons conjuguer dans la République, la Liberté avec plus de fraternité et de justice sociale.

Car ne l'oublions pas, on le sait : avant la haine, avant la ten-

retrouver un horizon qui la transcende, un idéal qui la hisse au-dessus d'elle-même.

Nous ne voulons pas plus de prison, nous demandons davantage d'écoles ; nous demandons plus d'éducation, plus de droit à la formation car me joignant à Victor Hugo : « *Ouvrir une école, c'est fermer une prison* », nous demandons plus de services publics, plus de droits sociaux.

Nous sommes prêts à parler "sécurité", mais nous voulons aussi parler de liberté, de laïcité, d'égalité, de fraternité, de paix et de solidarité. Tout comme l'ensemble des acteurs sociaux et politiques du pays, la CGT, première organisation syndicale, est interpellée et... elle interpelle !



MOTION/PÉTITION: DROITS SOCIAUX POUR LES RETRAITÉ-ES

15

Pour les retraité-e-s des finances, l'accès aux prestations de l'action sociale et les moyens de l'action sociale sont limités. Le budget de l'action sociale ne tient pas compte de cette augmentation des besoins. Ainsi dans la répartition de la dotation des Budgets d'initiative locale, un retraité compte pour 3 euros ! De quoi leur payer une part de galette et un verre de cidre !

L'Union Fédérale des Retraité-e-s des Finances CGT appelle les retraités du MINEFI et de ses Etablissements Publics à apporter leur soutien aux revendications qu'elle porte devant le Ministre.

Signez la motion-pétition pour exiger : **à une dotation suffisante pour les droits sociaux par des moyens budgétaires supplémentaires à calculer sur la base de 3 % de la masse des salaires pour les actifs et de 3 % du volume des pensions pour les retraité-e-s.**

Cette augmentation des moyens permettra :

- ✓ D'élargir le barème de l'Aide au Maintien à Domicile à la totalité de celui proposé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires ;
- ✓ L'accès subventionné aux restaurants administratifs ou l'attribution de chèque restaurant ;
- ✓ L'instauration du bilan de santé à la charge de l'Administration, proposé lors du départ en retraite avec un suivi médical régulier.
- ✓ L'institution d'une aide conséquente aux loisirs ;
- ✓ Une offre diversifiée de vacances subventionnée aux retraité-e-s ;
- ✓ L'instauration d'une contribution à la réduction du coût des transports.

Des effectifs en nombre, formés, qualifiés pour l'action sociale !

- ✓ L'augmentation des moyens en personnel des services de l'action sociale afin que ces services puissent véritablement offrir aux retraités :
- ✓ Une information régulière des activités des délégations ;
- ✓ Des permanences de conseil ou de soutien en matière juridique et sociale et de santé afin que les retraités accèdent réellement aux prestations qui leur sont offertes.

UNE EXIGENCE FORTE : le droit à la parole pour les retraité-e-s de Bercy et des Etablissements Publics !

Afin de les représenter, de porter leurs revendications, d'en débattre et de s'exprimer par le vote au même titre que les actifs, les retraité-e-s doivent être représenté-e-s dans toutes les instances paritaires de l'action sociale et à tous les niveaux. Ce droit existe dans d'autres ministères, il est méconnu au MINEFI de façon scandaleuse.

Je signe : NOM : Prénom : Département :

ADRESSAGE POSTAL : **UNION FEDERALE DES RETRAITE-E-S FEDERATION DES FINANCES**
CASE 540 - 93514 MONTREUIL CEDEX

CI-DESSOUS, LE LIEN POUR SIGNER EN LIGNE,
EN N'OUBLIANT PAS DE FAIRE SUIVRE : NOM/PRENOM/N° DE VOTRE DEPARTEMENT

<http://www.finances.cgt.fr/vie-des-agents/retraites-des-finances/article/motion-petition-droits-sociaux>

16



Didier MAS nous a quitté, emporté par la maladie à 61 ans peu avant de prendre sa retraite et de devenir trésorier de l'USR du Bas-Rhin. Militant très actif, Didier s'est investi sans compter au bénéfice de l'engagement collectif dans son département.

Membre de la CE de la section départementale du SNADGI, secrétaire de la section UGFF du 67, membre du CHSCT, de la CAPL, du CDAS, de la commission nationale C, Didier considérait que le syndicalisme CGT devait marcher sur deux jambes. C'est ainsi que Didier a été un militant déterminant pour l'UL de Haute-pierre, puis de celle de Strasbourg et membre de la direction de l'UD 67 ce qui l'a conduit à assurer différents mandats à la CPAM, CRSA, URSSAF, l'UGECAM notamment.

Didier était de la trempe de ces militants sans lesquels la CGT ne serait pas ce qu'elle est. Tous les camarades qui l'ont côtoyé dans la vie militante garderont Didier dans leur mémoire. Au nom de la CGT, nous adressons à Mme MAS et à sa fille tous nos remerciements pour l'investissement de Didier et les assurons de toute notre affection dans cette épreuve douloureuse.

Le mercredi 18 mars, les retraité-es et pré-retraité-es de Marseille et de sa région se réuniront en Assemblée générale pour préparer l'action.

LES 120 ANS DE LA CGT



Le 4 mars 2015, le Bureau confédéral de la CGT et l'Institut d'histoire sociale CGT ont donné à Montreuil, à l'occasion du vernissage de l'exposition

« **la CGT A 120 ANS** »,

le départ des initiatives qui, chaque mois de l'année 2015, témoigneront de la vivacité des valeurs fondatrices de la CGT dans un monde du travail en pleine mutation.

Fière de ses racines et de son histoire, la CGT veut s'appuyer sur l'expérience acquise pour ouvrir les voies de l'avenir. Elle entend profiter de l'année 2015 pour mieux faire connaître, dans chaque département, chaque localité, son histoire, les spécificités de son syndicalisme et continuer ainsi à l'analyse des défis d'aujourd'hui et de demain, auxquels nous sommes tous et toutes confronté-e-s.

ECHO DU TERRAIN...

Collectif « Retraité-e-s Finances Île-de-France »

Seize camarades de Paris, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ayant exercé leurs fonctions à la DGFIP à la DCCRF, à la BANQUE DE FRANCE ou aux DOUANES ont participé à la réunion du Collectif UFR Île-de-France le 6 février.

Dans une ambiance conviviale, un vif et riche échange a porté sur le contexte à la fois général et spécifique à notre organisation..

Il est apparu que nous vivons un moment où la lutte idéologique est particulièrement intense, notamment de la part de ceux qui veulent troubler les consciences pour faire accepter les politiques antisociales actuellement à l'œuvre sur tout le continent.

Sur les concepts de dettes publiques, de productivité, de temps de travail, les intervenants ont considéré que nous devrions produire des arguments simples et les diffuser le plus largement possible pour favoriser les prises de conscience nécessaires aux mobilisations à venir.

Dans ce contexte, la notion d'éducation populaire a été évoquée, en direction des retraités et des actifs.

Sur la crise récente de notre organisation, les premières interventions du nouveau secrétaire général ont été considérées comme allant dans le bon sens, notamment sur les priorités affichées : la réduction du temps de travail, une revendication qu'il nous faut relancer et le pouvoir d'achat.

En effet, les paradis fiscaux, le chômage, des individus toujours plus riches à un bout de la chaîne et toujours plus pauvres à l'autre bout, sont autant d'éléments qui doivent nous inciter à réclamer un autre partage des richesses produites.

Une grande partie des retraité-es des finances peut témoigner des difficultés croissantes de ses conditions de vie liées notamment à la perte du pouvoir d'achat (santé, absence de loisirs, logement...).

C'est deux jours après, vendredi 20 mars que ceux de la région Languedoc-Roussillon convergeront vers Montpellier, où se tiendra aussi une Assemblée générale « extraordinaire ».

Pour sortir d'une logique défensive et entrer dans une logique offensive la motion pétition concernant nos « Droits sociaux » de retraité-es finances, en cours de signature et la proposition d'un rassemblement à Bercy, prévu le 21 avril sont apparus comme mobilisateurs.

Deux abonnements à Vie Nouvelle et trois inscriptions à la journée d'étude du 3 mars de l'UCR sur l'engagement des femmes retraitées dans le syndicalisme ont été réalisés.

Les présents ont déjà convenu d'une prochaine réunion le 31 mars 2015.